

**COMMUNIQUÉ DE LA HAUTE AUTORITÉ DE LA
COMMUNICATION AUDIOVISUELLE
À L'ATTENTION DES ACTEURS DU MARCHÉ AUDIOVISUEL ET
PUBLICITAIRE (ÉDITEURS, ANNONCEURS, AGENCES ET
RÉGIES)**

La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) informe l'ensemble des acteurs du marché audiovisuel et publicitaire (éditeurs TV et Radio, annonceurs, agences et régies) qu'elle a procédé à la cessation du contrat de prestation de services la liant à la société KANTAR TNS-MB, relatif à la conception, la mise en œuvre et l'exploitation du dispositif national de mesure d'audience des médias audiovisuels en Côte d'Ivoire.

Cette décision s'inscrit dans le cadre de la gestion et de l'organisation des dispositifs de référence placés sous la responsabilité de la HACA, conformément à ses missions légales d'encadrement et de régulation du secteur audiovisuel.

La HACA tient à préciser que les dispositions nécessaires sont mises en œuvre afin d'assurer la continuité, la cohérence et la crédibilité du dispositif national de mesure d'audience, dans le respect des standards méthodologiques, éthiques et réglementaires applicables.

La HACA demeure pleinement engagée aux côtés des acteurs du secteur audiovisuel et publicitaire et les informera des évolutions relatives à l'organisation future du dispositif de mesure d'audience.

Abidjan, le 17 décembre 2025

Pour la HACA

Président



Le Président
Me René BOURGOIN